FO COM \ LA POSTE
BGPN

Juillet 2025

PROLONGATION DE LA NOTE CC/CCR

UN COURT RÉPIT ?

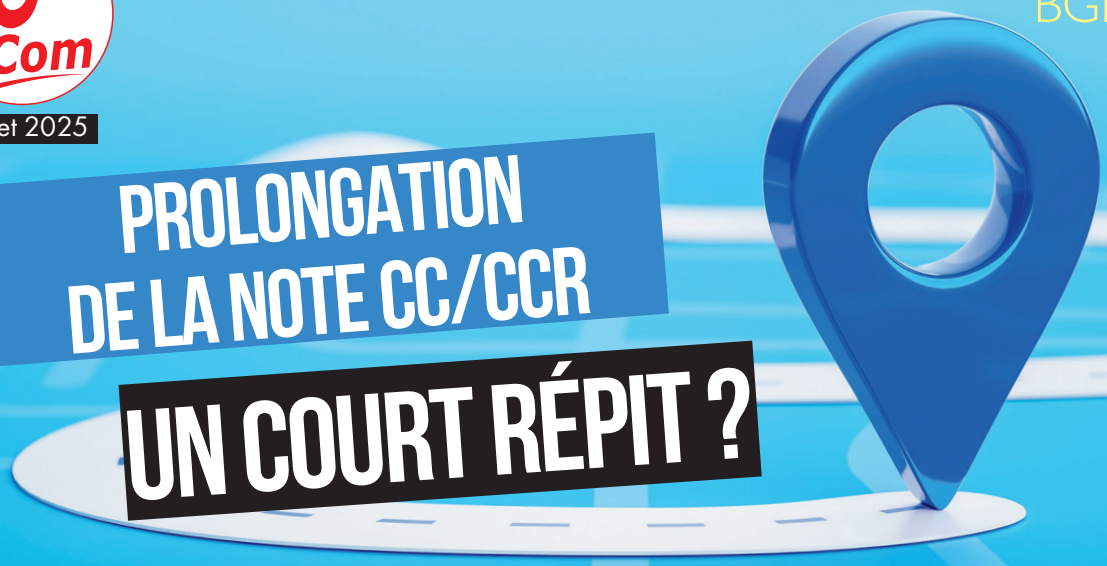

Grâce à la mobilisation des Chargés de Clientèle lors du mouvement de grève du 2 avril 2024, nous avions obtenu que les déplacements des Chargés de Clientèle au-delà de leur secteur ne soient pas obligatoires.
Face à la pression, La Poste avait réécrit sa note en stipulant que l'obligation de déplacement des Chargés de Clientèle en zone 1 ne s'appliquerait que pour des déplacements inférieurs à 20 km autour du Lieu Habituel de Travail ou 30 minutes supplémentaires depuis le LHT.
Pour toutes les autres situations, les interventions se font sur la base du volontariat.
Sensée s'appliquer jusqu'à la fin de l'année 2024, nous avons réussi à maintenir cette mesure protectrice de semestre en semestre.

La dernière prolongation s'appliquera jusqu'à fin 2025.

Et après ?
La suppression des cadres d'organisation, ainsi que la suppression des positions de travail, le tout couplé à l'utilisation de POP Assistant, ont clairement fragilisé la stabilité des horaires et lieux de travail des Chargés de Clientèle.
Vous le constatez, La Poste multiplie les tentatives pour vous imposer une organisation différente que celle prévue précédemment, bafouant trop souvent tout équilibre entre votre vie personnelle et professionnelle.

EN BILATÉRALE AU SIÈGE NOUS AVONS ÉTÉ CLAIRS !
FO COM EXIGE POUR LES POSTIERS DES BUREAUX DE POSTE :

- DE LA RÉGULARITÉ DANS LES HORAIRES
- DE LA VISIBILITÉ
- LA PRÉSERVATION DE SAMEDIS NON TRAVAILLÉS
- UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ÉVOLUTION DU MÉTIER

FO COM AUX CÔTÉS DE TOUS LES AGENTS DES BUREAUX DE POSTE !

DÉTERMINÉS